

Le Parc national concerne potentiellement 11 communes du littoral varois. On y distingue trois entités :

- les cœurs de Parc national,
 - côté terre : l'île de Port-Cros, les îlots de la Gabinière, du Rascas et de Bagaud et les espaces de l'île de Porquerolles (1 681 ha) qui correspondent aux territoires terrestres appartenant à l'État, à l'exception du village, de certains espaces techniques, des zones agricoles et de la route de contournement du village ;
 - côté mer : une bande marine de 600 m autour des deux îles et de leurs îlots à l'exception pour Porquerolles du chenal d'accès au port (2 940 ha).
- l'aire optimale d'adhésion, qui s'étend de La Garde à Ramatuelle, au sein de laquelle se trouve l'aire d'adhésion constituée des espaces des communes de La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle qui ont adhéré à la charte.
- une aire maritime adjacente (118 745 ha), équivalent en mer de l'aire d'adhésion. Elle reste sous la juridiction du Préfet maritime, mais le Parc national peut y développer des projets avec les acteurs du milieu marin (pêcheurs, plaisanciers, etc.) L'aire maritime adjacente débute à la côte, de la limite de rivage des communes classées en aire potentielle d'adhésion et s'étend au large à 3 milles marins au sud des îles d'Or.

Le Parc national de Port-Cros met en œuvre annuellement un programme d'études et de recherches pour contribuer à la connaissance de ces territoires et, en conséquence, en assurer une gestion adaptée. Les orientations de ce programme, conformes à la Stratégie scientifique de l'Établissement, sont arrêtées par la Direction après avis du Conseil scientifique de l'Établissement. Ce programme est principalement divisé en trois grandes thématiques : sciences humaines et sociales, terre et mer. Cependant, des thématiques transversales apparaissent, ainsi que des programmes fédérateurs : la restauration écologique de l'îlot de Bagaud et OBi_1, l'Observatoire de la biodiversité et, à partir de 2021 et jusqu'en 2025, Stoechas, le projet d'inventaires naturalistes de l'ensemble du territoire du Parc national financé par la Fondation Prince Albert II de Monaco.

Principe du partenariat scientifique retenu par l'Établissement

Le territoire du Parc national a pour vocation de servir d'espace de travail à la recherche et d'accueillir des équipes de chercheurs de façon à contribuer à l'acquisition de connaissances fondamentales aussi bien qu'appliquées. En outre, l'Établissement dispose de budgets limités pour contribuer aux besoins de recherche nécessaires à la gestion des territoires dont il a la charge.

Le Parc national souhaite donc élaborer des partenariats auprès des laboratoires de recherche, d'équipes universitaires ou de chercheurs pour répondre aux besoins définis. Ce partenariat implique une mise en commun de moyens financiers, humains et matériels pour réaliser ces recherches. La restitution de ces études et recherches doit être la plus large possible, au travers de publications scientifiques, partiellement ou totalement rédigées dans la revue *Scientific Reports of Port-Cros National Park* (Travaux scientifiques du Parc national de Port-Cros - <http://prod-pnpc.parcnational.fr/fr/rapports-scientifiques>), de publications dans des revues de vulgarisation ou dans les médias locaux, de conférences auprès des habitants des territoires concernés. Les données issues de ces études et recherches auront vocation à court terme à entrer dans le domaine public, après l'étape de valorisation sous forme de publications scientifiques.

Les thématiques

En 2021, les thématiques caractérisées par un **niveau de priorité élevée** sont les suivantes.

(PC : Port-Cros ; PRL : Porquerolles ; G : Giens ; L : Levant ; CL : Cap Lardier ; AMA : Aire Maritime Adjacente ; AOA : Aire Optimale d'Adhésion ; AA : Aire d'Adhésion).

Thématique	Études ou recherches de priorité élevée	Mesures Charte	Site concerné
Sciences humaines et sociales	Les missions et les moyens des Parcs nationaux français : analyse critique de 60 ans d'évolution au Parc national de Port-Cros		PNPC
OBI_1 : Observatoire de la biodiversité et des usages marins littoraux	Suivi de l'herbier de Posidonie avec l'indice BIPO	5.1.3	PC, PRL, G, L
	Suivi des rendements de la pêche professionnelle	3.4.1/3.4.9/5.1.2/5.1.4/5.1.6	PC, PRL, G, L
	Indicateur espèces thermophobes, état de conservation des populations de gorgones blanches <i>Eunicella singularis</i>	5.1.2/5.1.5/5.1.6	PC, PRL, G, L, AMA
Terre	Impact de la présence du sanglier sur la dynamique de population d'espèces patrimoniales animales et végétales à Port-Cros	Mesure 5.1.4	PC
Projet Stoechas	Inventaire des Lichens	Mesure 5.1.2	Bagaud, PC, G, CL, îlots satellites, L
	Inventaire des Bryophytes	Mesure 5.1.2	G, L
	Inventaire des Fungi ("champignons")	Mesure 5.1.2	PRL, PC, Bagaud, îlots satellites
	Inventaire flore vasculaire	Mesure 5.1.2	L
	Réalisation de la carte de végétation et des habitats terrestres du PNPC, tranche 4	Mesure 5.1.2	AOA
	Inventaire des reptiles et amphibiens sur l'aire d'adhésion suite à la définition de la stratégie définie en 2018	Mesures 5.1.2., 5.1.11	AOA + cœurs
	Inventaire des arthropodes en lien avec leur consommation par les chiroptères	Mesures 5.1.2., 5.1.11	Territoires Ouest, Centre et Est
	Définition d'une stratégie d'inventaire et réalisation de l'inventaire des lépidoptères et des odonates sur l'aire d'adhésion et les cœurs du Parc national	Mesures 5.1.2., 5.1.11	AOA + cœurs
	Définition d'une stratégie d'inventaires et réalisation de l'inventaire des Dycyoptères sur l'aire d'adhésion et les cœurs du Parc national	Mesures 5.1.2., 5.1.11	AOA + cœurs
	État des communautés des hyménoptères sur le Parc national de Port-Cros & étude des espèces pollinisatrices d'une sélection de plantes patrimoniales	Mesures 5.1.2., 5.1.11, 2.4.3	Cœurs + AA
	Inventaire de la malacofaune continentale sur l'aire d'adhésion suite à la définition de la stratégie définie en 2019	Mesures 5.1.2., 5.1.11	AOA

Thématique	Études ou recherches de priorité élevée	Mesures Charte	Site concerné
	Définition d'une stratégie d'inventaires et réalisation de l'inventaire des annélidés sur l'aire d'adhésion du Parc national	Mesures 5.1.2., 5.1.11	AOA
	Définition d'une stratégie d'inventaires et réalisation de l'inventaire des Myriapodes sur l'aire d'adhésion et les cœurs du Parc national	Mesures 5.1.2., 5.1.11	AOA + cœurs
	Définition d'une stratégie d'inventaires et réalisation de l'inventaire des Diptères sur l'aire d'adhésion et les cœurs du Parc national	Mesures 5.1.2., 5.1.11	AOA + cœurs
	Définition d'une stratégie d'inventaire et réalisation de l'inventaire des Hémiptères sur l'aire d'adhésion et les cœurs du Parc national	Mesures 5.1.2., 5.1.11	AOA + cœurs
	Définition d'une stratégie d'inventaire et réalisation de l'inventaire des Arachnides sur l'aire d'adhésion et les cœurs du Parc national	Mesures 5.1.2., 5.1.11	AOA + cœurs
	Définition d'une stratégie d'inventaire et réalisation de l'inventaire des Lépidoptères hétérocères sur l'aire d'adhésion du Parc national	Mesures 5.1.2., 5.1.11	AOA
	Définition d'une stratégie d'inventaire et réalisation de l'inventaire des Crustacés sur l'aire d'adhésion et les cœurs du Parc national	Mesures 5.1.2., 5.1.11	AOA + cœurs
	Définition d'une stratégie d'inventaire et réalisation de l'inventaire des Orthoptères sur l'aire d'adhésion et les cœurs du Parc national	Mesures 5.1.2., 5.1.11	AOA + cœurs
	Définition d'une stratégie d'inventaire et réalisation de l'inventaire des Coléoptères sur l'aire d'adhésion et les cœurs du Parc national	Mesures 5.1.2., 5.1.11	AOA + cœurs
	Définition d'une stratégie d'inventaire et réalisation de l'inventaire des Chiroptères sur l'aire d'adhésion du Parc national	Mesures 5.1.2., 5.1.11	AOA
	Projet Stoechas : accompagnement méthodologique pour la mise en place, l'évaluation ou la valorisation des inventaires dans le Parc national de Port-Cros	Mesure 2.2.1	Cœurs, AOA et AMA
	Inventaire d'espèces et habitats remarquables, méconnus ou peu courants sur le territoire du Parc national de Port-Cros	Mesures 5.1.2... /2.7.4/ 5.1.7/5.1.8.	AOA, AMA, Cœurs
	Définition d'une stratégie d'inventaires et réalisation de l'inventaire des micromammifères sur l'aire d'adhésion et les cœurs du Parc national	Mesures 5.1.2., 5.1.11	AOA + cœurs
	Définition d'une stratégie d'inventaire et réalisation de l'inventaire des Rapaces sur l'aire d'adhésion du Parc national	Mesures 5.1.2., 5.1.11	AOA
	Définition d'une stratégie d'inventaire et réalisation de l'inventaire des poissons d'eau douce sur l'aire d'adhésion du Parc national	Mesures 5.1.2., 5.1.11	AOA

Thématique	Études ou recherches de priorité élevée	Mesures Charte	Site concerné
Mer	Suivi des populations de grandes nacres du PNPC	5.1.2/5.1.5/5.1.6	Cœurs et AMA
	Étude des grottes sous-marines sur le territoire - cartographie fine / reconstitution 3D	5.1.2/5.1.5/5.1.6	Cœurs et AMA
	Suivi des températures en limite inférieure de l'herbier de Posidonie en côte Nord et Sud de Port-Cros	5.1.2/5.1.5/5.1.6	PC
	Réactualisation de la campagne CARLIT	5.1.2/5.1.2/5.1.4	PC, PRL, G, L, AMA
	Évaluation de l'EBQI de la zone ressource de Porquerolles, 5 ans après sa mise en place	5.1.2/5.1.5/5.1.6	PRL
	Suivi des gorgones rouges	5.1.2/5.1.5/5.1.6	Cœurs et AMA
	Étude des cycles biologiques des populations d'intérêt halieutique	2.1.4/2.5.2/2.7.1/3.4.1/3.4.2/3.4.9/5.1.7	PC, PRL, AMA
	Suivi du peuplement de poissons et de la zone ressource de Porquerolles, 5 ans après sa mise en place	5.1.2/5.1.5/5.1.6	PRL
Transversale	Écosystème dune-plage-banquette en Méditerranée, mise au point d'un EBQI (indice de qualité basé sur l'écosystème) pour l'écosystème et le socioécosystème en relation avec la démarche capacité de charge	5.1.3	Cœurs et AOA

Les thématiques identifiées par un **niveau de priorité moyenne** sont les suivantes :

Thématique	Études ou recherches de priorité moyenne	Mesures Charte	Site concerné
Sciences humaines et sociales	Les stratégies d'adhésion ou de non adhésion des communes au Parc national	Orientation 6.2.	AOA
	Pertinence des obligations réelles environnementales pour la mise en œuvre de la Charte en aire d'adhésion	La Charte	Cœurs, AA et AMA
	Contractualisation de l'Établissement avec des opérateurs ayant leur siège ou produits ou services hors de l'aire d'adhésion	3.2.1	AOA
	Le Parc national de Port-Cros, espace laboratoire en matière d'éducation "dans et à partir" d'un espace protégé	5.II	PNPC
	Recensement des effectifs nicheurs de Goéland leucopnée - Dans le cadre du Recensement National des Oiseaux Marins	Mesures 5.1.2., 5.1.11	Cœurs
	Impact de la présence du sanglier sur la dynamique de population d'espèces patrimoniales animales et végétales à Porquerolles	Mesure 5.1.4	PRL
Mer	Suivi des herbiers de Magnoliophytes dans les cœurs du Parc national	5.1.2/5.1.5/5.1.6	PC, PRL
	Acquisition et analyse de données sur l'ambiance acoustique	5.1.5/2.7.5/5.1.5	Cœurs et AMA
	Actualisation de la cartographie des biocénoses à l'échelle du territoire marin (focus sur les habitats soumis à des pressions climatiques ou des pressions d'usage)	5.1.2/5.1.5/5.1.6	Cœurs et AMA

Thématique	Études ou recherches de priorité moyenne	Mesures Charte	Site concerné
Transversale	Capacité de charge et caractère de l'île de Porquerolles	1.III.1/1.III.2/2.1 .2/2.7.2/5.1.1/5 .1.3	PRL (en lien avec AOA et AMA)
	Évaluation de la mise en œuvre de la Charte de territoire du PNPC	La Charte	Cœurs, AOA, AMA
	Accompagnement méthodologique pour la mise en place, l'évaluation ou la valorisation des inventaires et suivis dans le Parc national de Port-Cros	Mesure 2.2.1	Cœurs, AOA et AMA
Programme de restauration écologique de l'île de Bagaud	Étude de l'évolution de l'entomofaune à Bagaud de 2010 à 2019. Établissement de collections de référence avec les échantillons collectés	Mesures 5 .1.1, 5.1.2	Bagaud
	Détermination de l'impact environnemental de l'usage de la Bromadiolone comme rodenticide	Mesure 5.1.1	Bagaud

Selon la capacité de l'Établissement à mettre en œuvre ce programme prioritaire, pourra être menée l'étude / recherche suivantes de **niveau de priorité secondaire**.

Thématique	Études ou recherches de priorité secondaire	Mesures Charte	Site concerné
Terre	Fourmi d'Argentine et anthropisation	1.III.1/1.III.2/2.1 .2/2.7.2/5.1.1/5 .1.3	PRL (en lien avec AOA et AMA)

Le choix des partenariats

Le choix des partenariats sera fonction :

- 1) de l'expérience des équipes de recherche sur la thématique concernée ;
- 2) de la constitution des équipes de recherche ;
- 3) de la notoriété des recherches similaires effectuées dans des domaines correspondants ;
- 4) de la qualité et du niveau des publications rédigées sur ces sujets ;
- 5) de la contribution financière, humaine, matérielle et technique de l'équipe au programme ;
- 6) de l'adéquation de la proposition (si elle est formulée de façon explicite) aux attendus de la recherche ;
- 7) de la capacité de l'équipe de recherche à communiquer et valoriser les résultats de ses recherches.

Le dispositif de constitution et de mise en œuvre du programme

La déclaration de la volonté de partenariat pourra être formalisée par la transmission d'un projet d'étude ou de recherche décrivant précisément les critères énoncés précédemment pour les thématiques bien décrites par le Parc national ou déjà réalisées ailleurs, mais également par une simple prise de contact directe indiquant un souhait de collaboration sur une ou plusieurs thématiques.

Le contenu de l'étude ou de la recherche pourra de ce fait, si le Parc national accepte directement un projet, faire l'objet d'un conventionnement s'appuyant sur un cahier des charges, ou être élaboré conjointement par les deux partenaires à l'issue d'une démarche de collaboration et d'échanges. Un regroupement de partenaires pourra s'effectuer lors de ces discussions partenariales.

Le Parc national se gardera le droit de ne pas poursuivre un partenariat pressenti ou étudié, avant conventionnement, ou privilégier tel ou tel partenariat en fonction des besoins d'études / recherches et de l'adéquation des propositions aux attendus. Son engagement dans le partenariat sera marqué par la mise à disposition éventuelle de moyens humains (plongeurs professionnels, agents de terrain formés, personnels des services connaissance du patrimoine, systèmes d'information, communication, aménagement, pilotes d'embarcations, etc.), matériels (embarcations, véhicules, hébergements gratuits ou à ½ tarif, moyens informatiques, GPS, etc.) et financiers (appui plus ou moins élevé au programme, billets pour les navettes, remboursements de frais de déplacement, etc.). Cette implication sera évaluée au cas par cas et dépendra des possibilités de l'Établissement et du niveau de disponibilité des hommes et du matériel.

Calendrier de mise en œuvre du programme

A l'issue d'un délai d'un mois après la diffusion de cet appel, c'est-à-dire à partir du **25 janvier 2021**, le Parc national commencera à engager des partenariats portant sur les études / recherches listées pour lesquelles une déclaration de partenariat aura été formalisée. L'Établissement pourra travailler sur les contenus et engager de nouveaux partenariats au titre de l'année 2021 jusqu'à la clôture de l'exercice comptable.

Pour le Parc national de Port-Cros,

Le chef du service Connaissance pour la gestion de la biodiversité,

Alain BARCELO